

## Conseil plénier de la Faculté de droit et science politique

Date : Lundi 18 septembre 2023 *Conseil hybride*

Rédactrice : Luz Stella Gonzalez

40 membres en exercice : 23 présents, 11 représentés

20 membres de droit et invités : 6 présents

*Présents* : Mme Sara Aouiss, Mme Elisa Baron, M. Louis Beury, Mme Charlotte Claverie-Rousset, M. Pascal Combeau, M. Tybalt Dossin, Mme Sarah Dupont, Mme Barbara Freleteau, M. Régis Frenzel, Mme Adeline Gouttenoire, Mme Elodie Langlois, M. Hugo Lopes, M. Jérôme Porta, Mme Mounier Océane, M. Romain Roussel, Mme Stéphanie Roussel, M Charles Edouard Senac, M. Adrien Shu, M. Sébastien Tournaux, Mme Anne-Marie Tournepiche, M. Julien Valiergue, Mme Fathia Zeghoudi.

*Etaient représentés* : Mme Mathilde Briard, Mme Carolina Cerda-Guzman, M Luc Derepas, Mme Delphine Detrieux, Mme Isabelle Gorce, Mme Monica Idiaquez, M. Kévin Laurent, Mme Souad Loulidi, Mme Nathalie Roret, Mme Anaïs Rouan, M. Patrick Seguin.

*Membres de droit et invités présents* : Mme Priscilla Arquey, Mme Marie-Christine Guillemet, Mme Marie Lamarche, Mme Béatrice Polder, Mme Valérie Pottier.

*Etaient excusés* : M. Jean-Christophe Saint-Pau, M. Baptiste Tranchant.

Pascal Combeau, Doyen de la Faculté de droit et science politique, ouvre la séance à 14h05.

### **1. Approbation du procès-verbal**

Monsieur Combeau soumet à validation des membres du conseil le procès-verbal de la séance plénière du conseil de la Faculté du 03 juillet 2023.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **2. Informations générales sur la rentrée**

Monsieur Combeau souhaite partager certaines informations concernant la rentrée universitaire 2023-2024.

1/ Il rappelle d'abord le calendrier qui a la particularité d'être, cette année, échelonné.

- Rentrée de la L3 et M1 dès le 4 septembre ; début des TD dès le 18 septembre.
- Pré-rentrée de la L1 et de la L2 dès le 8 septembre et rentrée le 11 septembre ; début de leurs travaux dirigés dès le 25 septembre.
- Début de l'université d'été Start'U le 4 septembre pour certains étudiants de L1.

La parole est donnée à Madame Freleteau, chargée de l'organisation, avec Madame Bertile et Madame Sautonie-Laguionie, de Start'U. Elle fait le point sur l'édition 2023. Durant 4 jours, du lundi 4 septembre au jeudi 7 septembre, 400 étudiants de licence 1 ont pu bénéficier de ce programme. Après un message d'ouverture du doyen, les étudiants ont pu suivre des ateliers et conseils méthodologiques encadrés par des enseignants et profiter de visites du campus (par le BVE), de juridictions, collectivités territoriales, et écoles

professionnelles (ENM, Tribunal judiciaire, Cour d'appel, Ville de Bordeaux, Ville de Pessac, Tribunal administratif, Cour administrative d'appel, Région Nouvelle-Aquitaine, École des avocats, Conseil Départemental de la Gironde). Des rencontres avec des professionnels du droit de tous horizons et avec les associations d'éloquence Lysias et la Tribune Montesquieu ont également été organisées. Mme Freleteau souligne que le programme a plu aux étudiants.

Monsieur Combeau rappelle que ce programme a bénéficié d'un financement de la Région (*via* le FSE) pendant trois ans et que la Faculté a souhaité le maintenir sur fonds propres. Il se félicite de son succès et remercie ses collègues pour l'organisation ainsi que tous les professionnels pour avoir consacré un peu de leur temps pour nos étudiants.

2/ Monsieur Combeau fait part ensuite aux membres du conseil de l'état des effectifs de la licence au master.

En licence :

- Des effectifs stables sur 2023 pour tous les parcours de L1 pour environ 2000 étudiants à Pessac.
- Une légère augmentation en L2 Pessac avec 1170 étudiants.
- En L3, certains parcours sont en nette augmentation (parcours droit public par exemple), d'autres sont stables par rapport à l'année dernière.

Monsieur Sagot-Duvaurox et Mme Baron soulignent que beaucoup d'étudiants originaires d'Afrique n'ont pu s'inscrire faute d'avoir pu obtenir leur visa.

Monsieur Combeau précise que certains parcours de L3 dans les antennes ne font pas le plein. L'IDE Agen n'a pu ouvrir son parcours droit public. Une réflexion doit être menée avec les directeurs des antennes et le collège DSPEG sur la L3, notamment sur le développement potentiel de licences professionnelles.

Madame Mounier demande à connaître la procédure pour les étudiants de L2 des antennes qui souhaitent effectuer la 3<sup>ème</sup> année de licence à Pessac.

Madame Baron informe qu'une procédure plus claire sera mise en place à compter de l'an prochain. En Master :

Monsieur Combeau souligne une augmentation des effectifs de M1 pour certains parcours. Les chiffres sont satisfaisants mais certains parcours ont des effectifs en-deçà des seuils.

Monsieur Valiergue informe que la procédure de la sélection Master devrait être améliorée.

Une réunion sera organisée avec les responsables de mention afin de faire le point sur la campagne de sélection en master 1.

Monsieur Schu s'interroge sur le taux de réussite en L3.

Madame Baron répond que le taux de réussite dépend des parcours.

Que deviennent ceux qui ne sont pas sélectionnés en master ?

Madame Baron répond que la Faculté n'a pas de chiffres sur les étudiants qui n'ont pas obtenu de masters.

Madame Gouttenoire propose de préparer une information destinée à ces étudiants afin de les informer des métiers, concours ou formations auxquels ils peuvent prétendre avec leur niveau afin d'arriver à toucher les étudiants qui ne feront pas la démarche personnelle auprès du directeur des études de la L3.

Madame Baron souligne qu'à l'IDE Périgueux, des étudiants ayant obtenu une L3 ont candidaté, afin de s'insérer professionnellement, à la LP Notariat qui a ouvert l'année dernière.

3/ Monsieur Combeau souhaite faire un point sur la situation administrative du pôle scolarité qui est confrontée, depuis la rentrée, à de très grandes difficultés.

Madame Polder expose la situation actuelle :

- Au bureau des licences, un personnel est en arrêt maladie et au mois d'octobre un personnel de l'accueil

partagera son temps entre l'accueil et la scolarité Licence. Dans l'immédiat à la licence, il y a 3 personnels sur 5.

- Au bureau Master 1, l'équipe est au complet.
- Le bureau Master 2 est confronté à une accumulation de situations difficiles. Sur les cinq postes de ce bureau, deux sont à pourvoir. Les agents occupant les trois autres postes sont actuellement en congé maladie, dont un congé pour longue maladie. Ce bureau ne repose pour le moment que sur la chef de service et la chef de scolarité. Néanmoins, des recrutements sont en cours pour les deux postes non pourvus. De même, l'agent en congé longue maladie devrait pouvoir être remplacé provisoirement, grâce à un CDD de trois mois financé par le collège. Dans l'attente Mme Polder souligne l'extrême tension pesant sur le bureau Master 2 et sollicite l'indulgence du personnel et des usagers.

Monsieur Combeau demande aux étudiants de relayer l'information. Il ajoute que le bureau communication/événementiel a accueilli un nouvel agent.

Monsieur Porta se demande si ces problèmes sont uniquement d'ordre conjoncturel.

Monsieur Combeau souligne que les services de scolarité ont de réelles difficultés à recruter, d'autant qu'il s'agit de pourvoir à des CDD.

4/ Monsieur Combeau souhaite ensuite faire un point sur le recrutement des chargés de TD.

Il souligne la difficulté particulière, cette année, à recruter des chargés de TD dans certaines disciplines, notamment en droit privé.

Concernant les chargés de TD étudiants non doctorants, l'établissement a souhaité sécuriser leur situation. Ils peuvent désormais être recrutés par la voie du CDD LRU enseignant temporaire. Ce contrat, s'il est actuellement limité à des volumes d'enseignements de 48h, 64h et 96h, sera plus flexible à l'avenir pour permettre des recrutements sur des volumes moindres. Il permet également de recruter des jeunes avocats (moins de trois ans de barre) qui ne peuvent avoir le statut de CEV.

Monsieur Sagot-Duvaurox propose de travailler avec les quatre présidents de section sur les difficultés récurrentes qu'ils rencontrent afin de cibler les besoins et établir un calendrier pour anticiper les recrutements.

Madame Baron souligne que le recrutement ne peut intervenir qu'après la répartition des cours qui a lieu au mois de juin et qui ne peut pas être avancée.

Maître Leconte fait remarquer que les jeunes confrères pourront constituer un vivier pour l'année prochaine. Le barreau peut relayer l'information auprès des jeunes avocats.

Monsieur Combeau tient à souligner que l'établissement et les services RH ont été très réactifs dans la procédure de recrutement des CDD LRU en droit public et en droit privé. Il remercie également les présidents de la section de droit public et de la section de droit privé pour leur implication.

5/ Monsieur Combeau souhaite donner quelques indications sur les formations nouvellement ouvertes et sur les projets en cours.

Il rappelle les formations ouvertes à la rentrée 2023 : M1 Droit répressif et économique, le DU QPC en formation continue, le DU business Law. Deux formations sont désormais ouvertes à l'apprentissage : le M2 contentieux public et le M2 droit de la vigne et du vin.

Il attire l'attention sur le calendrier fixé par le service GFC pour la validation des maquettes. Toute modification de maquette pour l'année 2024-2025 sera traitée au plus tard en séance du conseil de Faculté le 29 janvier 2024 et le 30 janvier en conseil du collège DSPEG. Il n'y aura pas de modification après ces dates. Les maquettes devront donc être proposées idéalement à l'ordre du jour des conseils de novembre et de décembre.

Il ajoute que la maquette de la licence sera modifiée afin de redéfinir les compétences transverses. Il propose la constitution d'un groupe de travail, constitué d'un représentant du département des sports, un

représentant du département des langues, la vice-doyenne de la licence, un personnel de la MAOIP, un représentant du LACT, quatre enseignants-chercheurs, trois étudiants élus du conseil.

Sont intéressés les élus étudiants Marina Leija, Louis Beury et Hugo Lopes.

### **3. Conventions**

#### ***Conventions avec Lysias et avec l'Amicale des anciens de La Tribune Montesquieu***

Monsieur Combeau explique que ce sont des conventions de collaboration qui viennent stabiliser le partenariat qui existe depuis quelques années avec les associations Lysias et La Tribune Montesquieu dans le cadre de l'UE rhétorique et éloquence. Il remercie les représentants des associations pour leur implication dans le succès de cette UE.

Monsieur Beury précise la transition opérée cette année au sein de l'association La Tribune Montesquieu. Les nouveaux membres n'étant pas forcément préparés, il a été décidé de la création d'une association des anciens, l'Amicale des anciens de la Tribune Montesquieu, qui prendra en charge cette UE à destination des étudiants de L1, L2 et L3. L'objectif est de former 3 ou 4 membres de la Tribune Montesquieu qui pourront ainsi travailler avec les étudiants les années suivantes.

Madame Mounier précise quant à elle que l'UE est animée par un intervenant qui n'appartient pas à l'association Lysias. Cependant, il y a un référent qui n'a pas changé, qui connaît l'UE et avec qui l'association est en contact concernant la formation à dispenser.

Monsieur Combeau souligne les approches différentes de chaque association. Les conventions sont formulées de la même manière, la différence apparaît dans leur préambule respectif. Pour chaque association, une subvention est prévue dans la convention ce qui n'empêchera pas de faire valider la demande de subvention lors d'un prochain conseil.

Monsieur Frenzel interroge sur la méthode d'évaluation des heures de formation rhétorique et éloquence.

Monsieur Beury explique que la Tribune Montesquieu dispense dix séances de deux heures pour chaque année de licence. La présence à chaque séance octroie un point. Si elle est pertinente, la participation lors d'un exercice en cours ou lors d'un travail qui est demandé confère un point par séance ce qui permet d'élever la moyenne. Il précise que le but est de s'éloigner du format TD afin de favoriser la prise de parole sans la pression de la notation.

Monsieur Frenzel rappelle son souhait d'une harmonisation de l'évaluation des compétences transverses. En effet, le choix d'une inscription à une activité peut être conditionné par une notation plus favorable.

Monsieur Combeau souligne l'importance du groupe de travail sur les compétences transverses. Il considère que la notation peut être harmonisée dès cette année.

Monsieur Schu demande quelles sont les dépenses qui justifient la subvention de 5000 € de soutien financier et par quels types de contrats sont rémunérés les intervenants. Il souligne que la demande de subvention est prévue pour le 15 octobre alors que le service ne sera pas fait. De plus, il est indiqué, sur la convention qui couvre une année, une résiliation possible six mois avant la rentrée universitaire. Il pose également la question du contrôle qui est prévu par la Faculté par rapport à l'utilisation de la subvention.

Monsieur Combeau précise que le modèle de convention est standardisé. La date du 15 octobre est indicative.

Madame Pottier précise que la date d'octobre a été retenue en fonction du budget qui court sur une année civile. Le temps d'avoir le Cerfa et de mettre en paiement la subvention, deux mois se seront écoulés. En tenant compte de toutes les contraintes, le paiement n'interviendra pas avant le mois de décembre.

Monsieur Beury répond que les postes de dépenses concernés sont la rémunération des intervenants qui interviennent lors des séances, ainsi que le déplacement des intervenants extérieurs sollicités pour un thème précis. Dans ce cas, l'association doit avancer ces sommes. L'Amicale fera un bilan financier en fin

d'année pour présenter l'activité économique de l'association qu'il soumettra à validation de son conseil d'administration. Le conseil de Faculté aura un regard sur les dépenses engagées y compris sur la validation des deux devis des intervenants.

La convention avec l'association Lysias est adoptée à l'unanimité

La convention avec l'association L'Amicale des anciens de la Tribune Montesquieu est adoptée à l'unanimité, sous réserve du passage de la subvention en conseil de Faculté et de la présentation du budget.

#### **4. Subventions**

##### ***Festival du film Justice et Droits Humains***

Monsieur Combeau rappelle la convention signée avec l'association Festival du film Justice et Droit Humains 2022-2027. L'organisation de ce festival est prévue au mois de novembre sur 3 jours avec la projection de 5 films et des débats organisés autour d'un thème. Cette année, celui-ci porte sur le thème de « L'engagement ». Pour les prochains festivals, la Faculté sera associée en amont dans le choix de la thématique portant sur la justice et le droit en général. L'association réserve des places pour les étudiants de la Faculté.

Monsieur Sagot-Duvaurox propose de solliciter les associations de master en fonction des thèmes abordés.

D'après les termes de la convention, la Faculté verse à l'association une subvention de 2500 €. Un budget prévisionnel a été transmis.

La subvention de 2 500 € reçoit un avis favorable à l'unanimité.

#### **5. Maquettes**

##### ***Master 2 vigne et vin***

Ce point à l'ordre du jour est retiré car la modification de la maquette demandée concerne l'année 2023-2024.

#### **6. Affaires statutaires**

Monsieur Combeau explique que l'adoption des statuts de la Clinique du droit en tant que département de formation oblige à modifier les statuts de la Faculté.

##### ***a. Statuts de la Clinique du droit***

Madame Lamarche retrace l'historique de la Clinique qui était incluse au sein du Forum Montesquieu, un centre d'innovation sociétale, financée par l'IdEx, et disparu en 2018. Le financement de la Clinique a été maintenu pendant deux années supplémentaires. La Clinique a été rattachée pendant six ans au collège DSPEG avec un poste de catégorie A à temps plein. Elle ajoute qu'une décision conjointe du Collège et de la Faculté de droit a programmé le rattachement de la Clinique à la Faculté, ainsi que son personnel administratif, ses finances et ses conventions. Elle remercie la RAF de la Faculté et son adjointe pour leur aide précieuse. La Faculté assure le financement de deux postes à la Clinique du droit.

Mme Lamarche détaille ensuite les nouveaux statuts de la Clinique. La direction est assurée par un directeur et un directeur adjoint. Le conseil pédagogique est composé de tous les enseignants qui assurent des enseignements cliniques, d'autres enseignants qui souhaiteraient y participer, ainsi que des étudiants cliniciens.

A la suite d'une question de M. Lopes, Madame Lamarche indique que les étudiants cliniciens représentés au conseil pédagogique sont nommés sur la base du volontariat.

Il est noté dans les statuts que les enseignants chercheurs peuvent faire partie de la Clinique et participer au conseil pédagogique. Cette formulation inclut les professeurs et maîtres de conférences mais aussi les

doctorants. Elle informe que, cette année, la banalisation du mardi et jeudi soir dans les emplois du temps de quelques masters permet aux étudiants de participer au service d'information juridique.

Les statuts de la Clinique sont adoptés à l'unanimité.

**b. Modification des statuts de la Faculté de droit et science politique**

Monsieur Combeau informe que la modification des statuts de la Faculté prévue à l'ordre du jour ne sera pas traitée lors de cette séance du conseil. Les statuts doivent en effet passer préalablement devant la commission des statuts. Il rappelle qu'il s'agit de la modification de l'article 13 qui définit (conformément aux statuts du collège, art. 19), la création de deux départements de formation : « l'Institut d'études judiciaires » et la « Clinique du droit ». Il est proposé d'ajouter un article 13-2 pour la Clinique du droit, après un article 13-1 relatif à l'IEJ.

Madame Claverie-Rousset attire l'attention sur la fonction de « directeur adjoint » qui n'existe plus à l'IEJ. Elle souligne l'incohérence entre l'article 13 des statuts de la faculté et les statuts du département IEJ. Elle demande à ce que soit indiqué dans les statuts, que l'IEJ est dirigé par un directeur *assisté de responsables pédagogiques*.

Monsieur Combeau suggère que cette précision figure dans le projet de modification des statuts.

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil de faculté.

**c. Désignation des membres du conseil pédagogique de l'IEJ**

Madame Claverie-Rousset soumet pour désignation, comme chaque année et conformément à ce qui est prévu par les statuts de l'IEJ, trois noms d'enseignants-chercheurs, intervenant régulièrement dans les différentes préparations, pour siéger dans le conseil pédagogique de l'IEJ. La désignation par le Doyen se fait sur proposition du directeur. Elle propose les enseignants qui ont siégé en 2022 : Elisa Baron, Ludovic Garrido et Bérengère Melin-Soucramanien.

La désignation de Mme Baron, de M. Garrido et de Mme Melin-Soucramanien reçoit un avis favorable à l'unanimité.

**7. Questions diverses**

Aucune question diverse.

Monsieur Combeau clôture la séance du conseil à 16h33.